



Michel Roy  
Tél.: 418-406-1011 | Cell: 418-905-4466  
www.digitaldirect.ca  
6841 Royale suite 301  
L'Ange-Gardien • G0A 2K0 • Québec  
info@digitaldirect.ca

**Envoi par courriel**

**Le 18 février 2020**

**À L'Attention de :**

**Groupe Capitales Médias**

891, boul. Charest Ouest | 891 Charest Blvd. West  
Québec (Québec) G1N 2C9 - Canada  
Tel: +1 418 780-4321 | Fax: +1 418 353-1791

**Objet : Mise en demeure finale**

**Atteinte à la réputation et diffamation suite aux articles sur le fil de presse de Capitales Médias.**

Bonjour,

Nous vous avisons que les articles du contrat photo du G7 sur le fil de presse internet de Capitales Médias sont incomplets et biaisés, elle représente une diffamation et une atteinte sérieuse à ma réputation, ces propos jugés diffamatoires violent également mon droit à l'honneur et à la dignité en plus de me nuire directement à mon droit à la justice.

Les deux articles contestés sont présentement en ligne sur votre fil de presse.

En tant que nouveau propriétaire suite à la fusion avec La Coopérative Nationale de l'information indépendante, je vous demande que les articles soient retirés immédiatement et que le droit de réplique et une mise à jour de la même importance soient publiés, ce qui fait partie des droits des citoyens.

La diffamation consiste à deux articles de Marc Allard du Soleil en collaboration avec le professeur à l'université Antoine Pellerin sur le fil de presse internet de Capitales Médias mises en ligne le 12 décembre 2018, le premier intitulé SOMMET DU G7 : LE CONTRAT DE

PHOTOGRAPHIE CONTESTÉ et un deuxième article intitulé CONTRAT DE PHOTO DU G7 : LE FÉDÉRAL RABROUÉ.

La photo de Michel Roy est en page couverture des articles.

De plus, vous laissez sous-entendre que le tout est réglé avec un titre comme \*Le Fédéral Rabroué\* alors que c'est faux, car j'essaie encore en 2020 d'avoir une justice et des réponses dans ce dossier.

Je vous rappelle que le droit à la sauvegarde de sa réputation, de son honneur et de sa dignité sont des droits fondamentaux au Québec, ceux-ci étant protégés par la Charte des droits et libertés de la personne. Article 4. Toute personne a droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation.

Ces articles sont à mon avis clairement biaisés et il a été omis des preuves graves et des éléments cruciaux de l'histoire pour protéger le gouvernement et Keeppoint d'une enquête et une possible poursuite criminelle et leur éviter une mauvaise presse en essayant de ne pas trop me faire mal paraître.

Les documents et preuves du dossier démontrent beaucoup plus que ce que les articles dépeignent, nous sommes loin des erreurs administratives, il est clair que nous avons affaire à de la fraude.

Plusieurs autres documents peuvent être partagés avec votre service de nouvelles présentement si vous désirez finalement de coopérer.

Les articles racontent l'histoire du contrat selon Marc Allard et une analyse de Me Pellerin, en spécifiant bien qu'il est chercheur spécialisé dans les contrats publics à la Faculté de droit de l'Université Laval. Me Antoine Pellerin.

Les preuves de gestes illégaux comme des courriels de fonctionnaires aidant un gagnant impossible sans aucune qualification lors d'un appel d'offre fédérale et beaucoup d'autres informations incriminant le gouvernement fédéral des Affaires Mondiales Canada ont été omises de l'analyse, et on m'a fermé la porte à toute discussion par la suite.

Le fait d'informer correctement les lecteurs est un facteur très important pour un média de masse qui publie un article important de cette envergure.

- Les responsables du contrat du G7, M. Dave Mathews, chef de projet photo et vidéo et des médias, qui avait signé les évaluations des appels d'offres avec Mme Patricia Skinnors ainsi que Mme Lyne Robson, tous des Affaires Mondiales Canada, ainsi que leur ami M. Réal Jean, ancien conseiller aux opérations médias chez AMC, et maintenant au ministère de la Francophonie, recherchait activement, et ce, illégalement des photographes parmi leurs contacts personnels après la fermeture de l'appel d'offres! Ces preuves (courriels saisis par l'Ombudsman et qui m'ont été partagé avec la permission de Clément Allard un

des photographes sollicités) vous ont été remises et le journaliste M Marc Allard m'a même clairement dit lors de notre rencontre avant les articles qu'il était évident que le gouvernement avait aidé Keepoint à gagner, il n'y a aucune mention dans l'article de ces gestes, nous avons déjà affaire à un manque flagrant au travail de journalisme et d'analyse du dossier.

- L'appel d'offres était, à ce moment-là, FERMÉ depuis une semaine, que les critères de sélection des photographes étaient très pointus et qu'il fallait fournir une foule d'informations précise pour chaque membre de l'équipe, etc. Une preuve évidente que la collusion était présente, car il était maintenant facile de comprendre que le travail était fait par les spécialistes des médias du G7, que Keepoint avait juste eu le contrat, qu'il n'était qu'un prête-nom, n'ayant aucune expérience en photographie.

- Aucune mention non plus dans les articles que lorsque j'ai découvert les courriels incriminants de l'ombudsman, et aussi que je venais de découvrir que je me faisais jouer dans le dos par les Affaires Mondiales Canada, Mme Véronique Sabourin, la fonctionnaire responsable du contrat, porte plainte contre moi à la Sureté du Québec pour menace et harcèlement parce que je lui dis qu'elle va en entendre parler dans les médias et aux nouvelles télévisées de ces courriels et des agissements illégaux des gens responsables du contrat. Elle enlèvera sa plainte à la police quelques semaines plus tard. Mais l'intimidation ne m'a pas empêché de poursuivre ma quête de vérité.

- Fabien Durand de Keepoint, le gagnant de l'appel d'offres sur le contrat de photo du G7 est un spécialiste en appel d'offre fédérale depuis plusieurs années, et non pas une personne en gestion comme il est répété plusieurs fois dans les articles sont un manquement grave à l'analyse et sont une mise en scène pour protéger l'image de Keepoint et désinformer les lecteurs qui aurait été outragé de savoir qu'un spécialiste en appel d'offres gagne un contrat de photo d'envergure sans qu'il puisse même y participer. Si quelqu'un connaît bien les règles, c'est lui.

L'article décrit : Keepoint est une firme montréalaise de conseil en gestion qui offre des services de consultation et de recherche et développement, selon le Registre des entreprises. Le site internet de la compagnie précise que Keepoint aide les entreprises à remporter plus de contrats du gouvernement. – La vérité est que Keepoint est un spécialiste en appel d'offres, c'est en évidence sur son site internet et sur plusieurs documents publics qui ont été partagés.

- Il est omis d'informer que les fonctionnaires fédéraux des Affaires Mondiales Canada, qui octroyaient le contrat, cherchaient encore des photographes illégalement 4 jours avant le début du G7, ils ont appelé cette fois-ci directement M. Francis Vachon, qui était sur notre liste de photographes professionnels. Il était déjà engagé pour le G7 pour le compte d'un autre média et il m'a transféré la demande, car il était au courant que j'étais en pleine enquête pour faire sortir la vérité. J'ai donc moi-même appelé la personne du gouvernement qui l'avait appelé. Incroyable, ils cherchaient encore des photographes

illégalement ! Mme Valérie Englebert recherchait donc des photographes pour les Affaires Mondiales Canada (son mari M. Olivier Geuzaine est le chef de cabinet des Affaires Mondiales Canada)

- Des recherches pour un événement sur l'égalité des sexes prévu depuis longtemps au contrat du G7. J'enregistre donc la conversation avec Mme Englebert et les faits sont troublants, encore une fois, sans exigence de sécurité, à la bonne franquette quoi, ils cherchaient des photographes... Ils leur manquaient encore des photographes pour leur fraude !

- J'ai reçu une mise en demeure du chef du cabinet des Affaires Étrangères.

- Aucun photographe n'a été contacté et le travail journalistique ne se fait toujours pas. Pourtant les noms des photographes participants sont publics et je les ai tous et ils sont publics sur mon site internet [www.g72018.com](http://www.g72018.com).

- Aucun appel n'a été fait à mon partenaire Vincent Ethier dans cette histoire. Le but des articles semble vraiment de cacher la vérité et de protéger le gouvernement et Keepoint d'accusation criminelle de fraude.

- On fait une histoire qu'il y avait seulement deux soumissionnaires et vu que Keepoint était inéligible, que j'aurais donc dû gagner et bien sûr on omet toutes les preuves graves contre le gouvernement en cachant que Keepoint est un spécialiste en appel d'offres.

Les articles-choc, me présentant comme un spécialiste de la photo, qui a perdu le contrat d'une vie, essayant de me faire bien paraître, une victime du système gouvernemental, pris dans les dédales du gouvernement, mais sans les preuves graves du dossier, sans les faits importants, juste pour fermer le tout, des articles biaisés pour protéger le gouvernement et Keepoint d'une enquête et critique populaire, et ensuite on ferme les livres.

Rapporter des faits sans les expliquer est une façon bien malhonnête d'informer la population malheureusement.

*De l'article : Au passage, le TCCE écorche toutefois le gouvernement fédéral. Il lui reproche notamment de ne pas avoir publié la seconde version de l'appel d'offres sur le site [achatsetventes.gc.ca](http://achatsetventes.gc.ca), qui permet d'accéder aux appels d'offres du gouvernement canadien.*

- Pour le commun des mortels ce texte ne dit rien, cependant on doit informer que de cette façon illégale de faire, le gouvernement a empêché les photographes canadiens de participer à cet appel d'offres, en cachant la deuxième demande de proposition du public, j'ai fait le faire-valoir après avoir éliminé la compétition en publiant un premier appel d'offre moins payante avec des critères obligatoires presque inatteignables.

Les questionnements du Tribunal de Commerce canadiens sont demeurés sans réponses, le travail d'un journaliste professionnel aurait été de répondre aux questionnements du tribunal et d'expliquer la combine comme il se doit.

TCCE

*RÉSUMÉ DE LA PROCÉDURE 5. Le 25 janvier 2018, l'ACDI a publié sur [www.achatsetventes.gc.ca](http://www.achatsetventes.gc.ca) la première version de la DP, dont la date de clôture était le 1er mars 2018, comportant une clause de limitation des dépenses de 75 000 \$. N'ayant reçu aucune soumission, l'ACDI a publié le 26 mars 2018 une seconde version de la DP, dont la date de clôture (après modification) était le 16 avril 2018, comportant une clause de limitation des dépenses de 95 000 \$. DDM a présenté une soumission. Le Tribunal constate que la seconde version de la DP n'a pas été publiée sur [www.achatsetventes.gc.ca](http://www.achatsetventes.gc.ca), alors qu'elle portait le même numéro de demande de soumissions que la première version et que seuls les fournisseurs ayant participé à une conférence téléphonique, qui a eu lieu dans le cadre du processus non concluant concernant la DP dans sa première version, ont été invités à soumissionner.*

Les photographes canadiens ne pouvaient savoir qu'un nouvel appel d'offres était disponible et que les critères avaient dramatiquement baissé, et le prix augmenté, et par conséquent qu'ils auraient pu participer n'est pas mentionné nulle part.

Il est important dans l'histoire de savoir que L'ombudsman a fermé une plainte injustement voire illégalement lors du changement de prix à 95 000\$, alors qu'il ne devait pas compter les taxes, et il s'est désisté d'enquêter. En fait il est important d'informer la population qu'aucune enquête n'a été faite sur ce dossier qui en exige une impérativement.

Un bon travail journalistique doit maintenant mentionner que j'accuse Keepoint et le gouvernement de fraude et collusion depuis mai 2018 et que je soutiens ces faits maintenant en février 2020, c'est un grand intérêt public et le tout mérite une enquête.

Le rapport du gouvernement est contesté vigoureusement et une mise en demeure a été envoyée au printemps 2019.

Les articles sur votre fil de presse se veulent l'histoire officielle comme dans le rapport de l'ombudsman, ou plusieurs faits des plus importants sont omis, comme les courriels illégaux des fonctionnaires fédéraux et le fait qu'ils ont caché le contrat aux Canadiens, enlèvent la sécurité sur un contrat secret après avoir baissé les critères pour donner le contrat à un spécialiste en appel d'offres sans aucune expérience, etc.

Les faits nouveaux doivent être partagés au public, c'est l'intérêt public qui est concerné.

Depuis 2018, aucune réponse ni explication pourquoi on ne veut pas enquêter à la GRC, j'ai reçu en décembre 2019 une lettre de la GRC se disant non compétant, ils refusent de me répondre pourquoi, plus de 1200 personnes sur [change.org](http://change.org) ont signé une pétition pour que la GRC fasse une enquête.

En plus, j'essaie avec les moyens plus que limités d'un simple photographe, de produire un site internet avec les preuves et faits graves à l'appui pour informer les photographes canadiens et la population, des informations d'intérêt public qu'on ignore volontairement et demander une enquête et une justice. [www.G72018.com](http://www.G72018.com) .

Dans une vidéo que j'ai produit qui dénonce les faits que je partage sur Facebook et internet, elle a été visionnée plus de 42 000 fois et encore personne ne fait rien.

Les députés et les ministres ne répondent pas à mon aide, et les médias cachent le tout. En partie en raison de vos articles auquel plusieurs se rapportent.

J'ai demandé à mon journal et mes médias locaux ainsi qu'à plusieurs médias de regarder le tout, personne ne veut en parler, on me répond que Capitales Médias à déjà sorti la nouvelle sur internet.

Une grande partie des documents publics du dossier sont toujours cachés à l'accès à l'information plus d'un an et demi après la demande initiale.

Les articles en ligne, sur le fil de presse, sans possibilité de réponses ni commentaires, changent le cours de l'histoire pour moi et mon partenaire, ainsi que nos 15 membres de notre équipe, ma famille et les Canadiens. Une analyse juste fera sortir les graves manquements du gouvernement et une enquête serait demandée par la population.

Une vérité qui permettrait une enquête, une justice, mais le but de vos articles et votre refus de regarder les preuves en face sont justement une injustice et un grave préjudice à l'accès à l'information pour le public.

Malgré que les articles ont pris le temps de me mettre au rang des photographes importants de Québec et de romancer une histoire et mis des titres accrocheurs comme Le Fédéral Rabroué pour bien faire passer une histoire et essayer de se faufiler pour la diffamation, la vérité est que les articles cachent les faits importants au public qui démontre une fraude.

Il est bien évident que certains renseignements indispensables ont été omis délibérément, alors que le portrait de la situation aurait été tout autre s'ils avaient été diffusés, et que le reportage avait pour but de protéger le gouvernement et le gouvernement et Keeppoint et me fermer la porte à la vérité plutôt que d'un exercice de protection de l'intérêt public.

Votre responsabilité professionnelle est malheureusement mise de côté présentement avec ces articles biaisés sans suivi qui nuisent incroyablement pour une justice sur ce dossier.

Ces articles doivent être enlevés d'internet immédiatement et une mise à jour honnête doit être publiée.

Ceci est la deuxième mise en demeure que je vous envoie depuis votre fusion et nouvelle corporation, si je n'ai pas de réponses de votre part, et que les réparations demandées ne sont pas effectuées **avant le 24 février 2020** pour enlever les articles d'internet et qu'une mise à jour n'est pas publiée, une action en justice de 250 000\$ en dommages-intérêt sera déposée à la cour supérieure contre vous pour le stress et tout le trouble encouru par vos actions et inactions.

Vous devez donc, enlever les deux articles d'internet et publier des articles de la même envergure que ceux sur internet, mais cette fois-ci en prenant soin d'écrire la vérité sur les agissements illégaux du gouvernement et de mentionner les faits importants et les mises à jour du dossier.

Il est impératif que je sois consulté pour l'approbation de cette correction sur votre fil de nouvelles Capitales Médias.

Il est important d'informer le public de plusieurs informations qui sont d'intérêt public.

Que Michel Roy et Vincent Ethier ont envoyé une mise en demeure aux Affaires Mondiales Canada en janvier 2019. Qu'aucune entente n'a abouti.

Que Michel Roy conteste le rapport de l'ombudsman et a envoyé une mise en demeure de 250 000\$ au bureau de l'ombudsman pour des questions sans réponses n'avait été envoyée au début 2019, à ce jour aucune réponse de l'ombudsman sur ses questions.

Que l'Université Laval refuse de mettre à jour le dossier et qu'une poursuite en diffamation est présentement à la cour supérieure. N : 200-17-030392-195

Michel Roy a également déposé une demande en action à la cour fédérale en février 2020 contre Les Affaires Mondiales Canada, le Service des Travaux Publics et Keepoint de plus d'un million de dollars en février 2020. N; T-187-20

Les citoyens doivent savoir que malgré que les médias refusent de parler de cette histoire de contrat, plus de 1200 personnes ont déjà signé une pétition sur change.org <http://chnq.it/wSjpwWNDy> pour une enquête.

Le dossier est si grave que les députés se sauvent du dossier malgré que ce soit clairement dans leur éthique et responsabilité.

Le demandeur a reçu une lettre de la GRC en décembre 2019 disant finalement qu'ils ne sont pas compétents pour enquêter, le travail journalistique professionnel devrait trouver pourquoi, vu que la GRC refuse de répondre à Michel Roy pourquoi.

Je vous mets donc en demeure pour 250 000\$ pour ces articles sur votre fil de presse, des articles avec ma photo sur votre fil de presse qui cache la vérité, dans une analyse du dossier qui se veut à mon avis largement biaisé et diffamatoire et qui suppose que le contrat de photo du G7 a été une histoire d'erreurs administratives incroyables et que le tout est réglé. Ce qui est faux.

La plupart des documents sont publics sur [www.g72018.com](http://www.g72018.com)

Ce montant sera appelé à augmenter si vos actions diffamatoires se poursuivent.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M Roy', with a horizontal line underneath.

Michel Roy  
Digital Direct

Envoyé par par courriel  
cc par courriel :DS Avocats Canada S.E.N.C.R.L  
[amboninlavoie@dsavocats.ca](mailto:amboninlavoie@dsavocats.ca)  
[MAllard@LeSoleil.com](mailto:MAllard@LeSoleil.com)  
[VGaudreau@lesoleil.com](mailto:VGaudreau@lesoleil.com)  
[ltardif@lesoleil.com](mailto:ltardif@lesoleil.com)